

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 21 février 2023

N/Réf. : BDK/LB – PV21022023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le treize janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michel GUIGNAudeau, Patrick MICHAUD, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL (suppléante de Mme Alice Wanneroy).

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Sylvia GAURIER, Vincent MORETTE, Elisabeth GRELIER, Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Françoise MORIN, Michèle GASNIER (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS, Gérard HENAULT (ayant donné pouvoir à Jean-Gérard PAUMIER, Martine CHAIGNEAU (ayant donné pouvoir à Pierre-Alain ROIRON), Alain MEDINA (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Pascal BRUN, Annie LAURENCIN, Alice WANNEROY.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

**D 2023- 006 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE
COORDINATION**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été créé par la loi NOTRe du 07 août 2015.

Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB), conformément aux articles L.2312-1 et D. 2312-3 du CGCT modifiés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Sont concernés les Départements, les Métropoles, les Communes et CCAS de plus de 3 500 habitants, les EPCI, les établissements publics et les CIAS comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui constitue la première étape du cycle budgétaire, a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Il doit donner lieu à un débat qui permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la santé financière de la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20230221-0_2023_006-

Le ROB doit obligatoirement être transmis au représentant de l'État dans le département et faire l'objet d'une publication.

Dans les Centres de Gestion « un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ». Cette obligation a été mise en œuvre par le décret n°2020-554 du 11 mai 2020, modifiant le décret n°85-643 du 26 juin 1985.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte de la présente note qui constitue, pour le budget annexe de la Coordination, le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2023, support de ce débat.

Il convient de préciser que le budget annexe de la Coordination du Centre-Val de Loire est un budget exclusivement de fonctionnement. Il ne comporte pas de section d'investissement, ni d'engagement pluriannuel, ni d'opérations d'ordre budgétaire et aucun encours de dette.

Comme pour le budget principal, le passage à la nomenclature M 57 sera effective lors du vote du budget primitif 2023.

Les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement :

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement pour 2023 :

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en tant que centre coordonnateur de la région, sur son budget annexe, procède, au bénéfice des Centres de Gestion de la région Centre-Val de Loire, au remboursement des frais de concours et examens professionnels transférés qu'ils ont organisés.

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire prend également en charge directement et financièrement les concours et examens professionnels organisés par des Centres de Gestion membres d'autres coordinations, tel que prévu par les textes.

Ces remboursements représentent une part très importante du budget de la coordination : 90 % en 2019, 94 % en 2020, 89 % en 2021, 88 % en 2022.

En 2023, la part de remboursement des concours et examens professionnels est estimée à 81 %.

Les dépenses de fonctionnement 2023 devraient être constituées des éléments suivants :

- le remboursement des opérations de concours et d'examens professionnels accomplis par les Centres de Gestion de la Région Centre-Val de Loire et hors périmètre de la coordination de la Région Centre-Val de Loire (estimé à 1 364 700 €),

- la répartition d'une partie des excédents antérieurs prévu à hauteur de 250 000 €, au profit des 6 centres de gestion (dont le budget principal du CDG 37) relevant de la coordination de la Région Centre-Val de Loire, conformément à la charte régionale de coopération,

- le remboursement des décharges d'activité des fonctionnaires momentanément privés d'emplois (F.M.P.E.) de catégorie A, auprès des Centres de Gestion de la Région Centre-Val de Loire (enveloppe prévisionnelle de 20 000 €) : 1 seul agent concerné à ce jour,

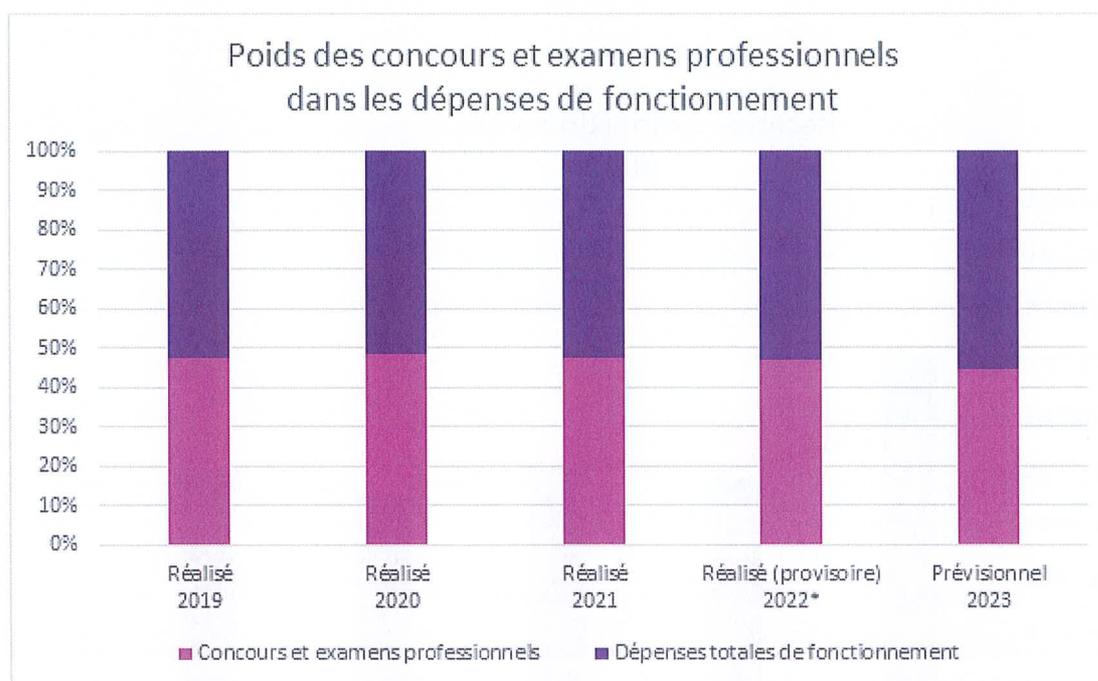
- le remboursement au budget principal du coût des charges de personnel pour la réalisation des missions de gestion administrative de la coordination correspondant à un ½ ETP (estimé à 25 000 €). Pour rappel, tous les agents du Centre de Gestion sont rémunérés sur le budget principal,

- l'organisation de la Conférence régionale de l'Emploi (CRE) qui a lieu tous les 3 ans prévu à hauteur de 20 000 €,

- le remboursement des frais de déplacements et autres frais inhérents aux réunions des organes de gestion et de fonctionnement de la coordination de la Région Centre-Val de Loire telles que l'instance stratégique d'orientation (ISO), la commission technique des services concours, examens, emplois, ... (estimé à 6 000 €),

- une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € en cas d'éventuelles annulation de titres sur exercices antérieurs.

Toutes ces prévisions de dépenses seront affinées dans les prochaines semaines.



Dépenses	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé (provisoire) 2022*	Prévisionnel 2023
Concours et examens professionnels	876 555 €	635 827 €	333 702 €	590 873 €	1 364 700 €
Dépenses totales de fonctionnement	968 834 €	672 842 €	373 661 €	674 265 €	1 690 000 €

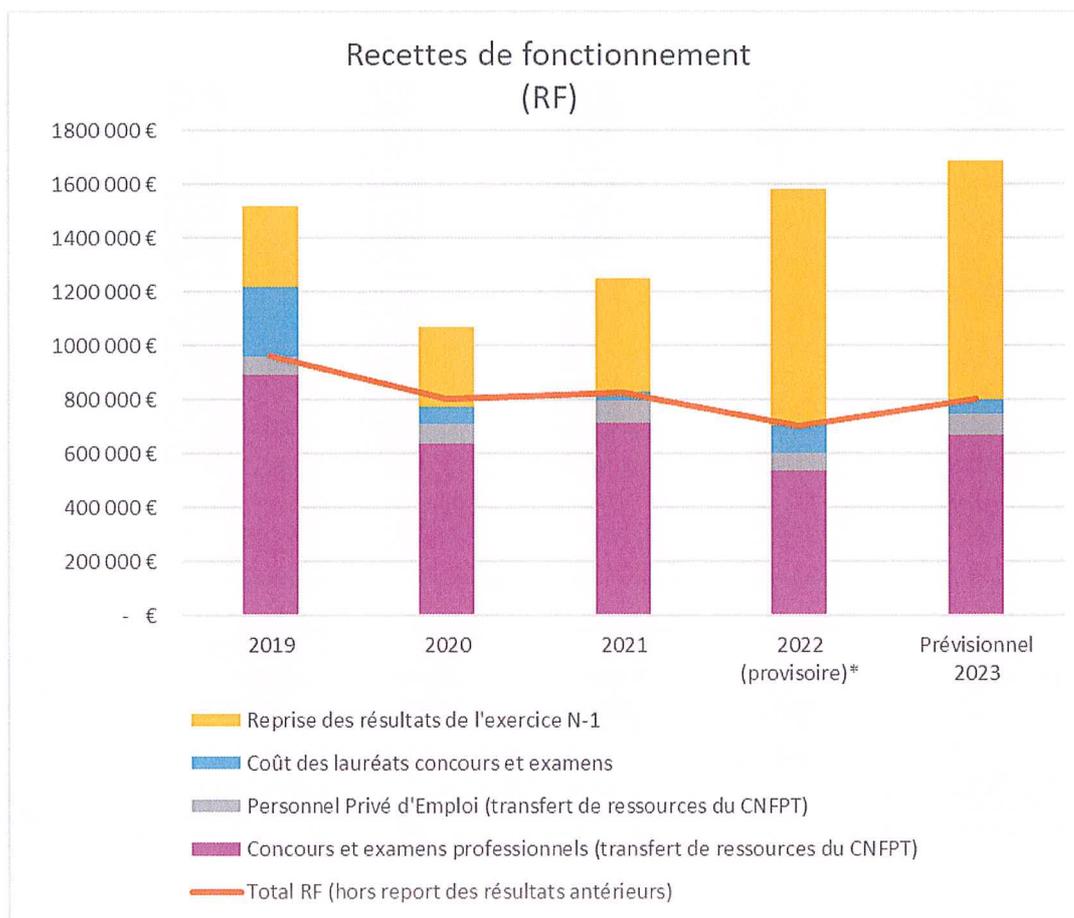
* en attente de l'approbation du compte de gestion

Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement pour 2023 :

Les recettes du budget annexe de la coordination proviennent essentiellement des recettes versées par le CNFPT, dans le cadre du transfert de compétences organisé par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Aussi, les recettes d'exploitation se composeront, comme en 2022, de :

- la compensation financière globale du C.N.F.P.T. au titre des concours et examens transférés (668 863 €) ainsi que des F.M.P.E. pris en charge par le C.N.F.P.T. avant le 1^{er} janvier 2010 (75 559 €),
- la refacturation des coûts de lauréats évaluée à 54 700 €,
- la reprise des résultats de l'exercice 2022 estimée à ce jour à environ 886 600 €,
- une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € en cas d'éventuelles annulations de mandats sur exercices antérieurs.



Recettes	2019	2020	2021	2022 (provisoire)*	Prévisionnel 2023
Concours et examens professionnels (transfert de ressources du CNFPT)	891 040 €	637 118 €	715 929 €	538 982 €	668 863 €
Personnel Privé d'Emploi (transfert de ressources du CNFPT)	71 382 €	71 973 €	80 876 €	60 887 €	75 559 €
Coût des lauréats concours et examens	259 153 €	66 780 €	30 221 €	104 907 €	57 400 €
Reprise des résultats de l'exercice N-1	299 349 €	292 936 €	425 742 €	879 207 €	886 600 €
Total RF (hors report des résultats antérieurs)	962 422 €	805 648 €	827 126 €	704 776 €	801 822 €

* en attente de l'approbation du compte de gestion

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur la tenue du débat de ce rapport d'orientation budgétaire pour le budget annexe de la Coordination.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D. 2312-3,

Considérant qu'il y lieu de soumettre au débat les orientations budgétaires préalablement au vote du budget annexe de la Coordination des Centres de Gestion ,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption du budget annexe de la Coordination des Centres de Gestion de la Région Centre Val de Loire pour l'exercice 2023

Fait et délibéré, le 21 février 2023

Pour expédition conforme,

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire



Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 07/03/2023
Acte reçu en Préfecture le : 07/03/2023
Acte publié électroniquement le : 08/03/2023
ACTE EXECUTOIRE

